

Point de Repère

Admission Post-Bac

Ce « point de repère » a été élaboré pour vous fournir l'essentiel de l'information si vous envisagez une poursuite d'études en France.

Deux points extrêmement importants sont à retenir :

1. La quasi-totalité de l'orientation post-bac est gérée par le site <http://www.admission-postbac.fr> sur lequel vous devez impérativement formuler vos vœux entre les mois de janvier et mars.
2. L'inscription à campus France (<http://tunisie.campusfrance.org>) est obligatoire pour tout candidat non titulaire de la nationalité française à la poursuite d'études en France. Les élèves des établissements français ne sont donc pas dispensés de cette procédure qui est néanmoins allégée pour eux.

I) Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Les classes Préparatoires restent la voie royale pour intégrer les grandes écoles. Elles demandent une solide résistance physique et nerveuse et des capacités de travail au dessus de la moyenne. Elles concernent 10 à 13 % d'entre vous.

Les CPGE ou Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles sont implantées dans les lycées et préparent aux Concours d'entrée des :

- Ecoles d'Ingénieurs
- Ecoles de Commerce
- Ecoles Nationales Vétérinaires
- Ecoles Militaires
- Ecoles Normales Supérieures.

Ces classes sont des filières sélectives qui s'adressent à de bons élèves, à l'aise dans toutes les disciplines, capables de travailler vite, régulièrement et de manière organisée. De plus, ils doivent être suffisamment motivés et équilibrés pour absorber une énorme charge de travail (60 heures minimum, résister au stress lié aux notes catastrophiques des premiers mois et aimer ou supporter selon les cas la compétition. La durée des études est de deux ans, en principe sans redoublement, cependant beaucoup d'entre eux sont autorisés à redoubler la deuxième année en cas d'échec (ou lorsque les écoles obtenues ne correspondent pas aux ambitions du candidat).

Les étudiants ont tout intérêt à prendre une inscription "cumulative" en université, toujours utile en cas d'abandon en cours de route ou d'échec aux concours. Des conventions entre les lycées et les universités peuvent faciliter les passerelles vers une première année de licence ou une troisième année de licence. **Mais attention, il n'y a aucune équivalence systématique.** Chaque dossier est examiné par une commission d'admission et d'évaluation qui étudie

les possibilités de dispense de tout ou une partie des examens de 2^{ème} année de licence.

La formation acquise et les méthodes de travail assimilées au cours des deux années sont un atout extrêmement précieux pour la poursuite d'études.

Il existe trois sortes de prépas :

1) les prépas littéraires et artistiques

- Prépa lettres (A/L) réservée aux bons littéraires
- Prépa Lettres et Sciences (B/L) convient aux scientifiques ayant de bonnes dispositions littéraires et aux littéraires qui n'ont pas peur des mathématiques.

- Prépa à l'Ecole Nationale des Chartes s'adresse aux bacheliers latinistes de haut niveau.

- Prépa artistique à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan intéresse les bacheliers généraux qui sont passés par une classe de mise à niveau en arts appliqués et qui ont un dossier de travaux personnels.

2) Les prépas économiques et commerciales

- l'option scientifique s'adresse aux bacheliers "S"

- l'option économique est réservée aux bacheliers "ES" qui ont un très bon niveau

- les prépas Cachan sont ouvertes aux bacheliers ES et S et éventuellement L, préparent à l'entrée en section D1 : Economie - Droit ou D2 : Economie -Gestion

3) Les prépas scientifiques

- option PTSI : Physique, Technologie, Sciences de l'Ingénieur : volumes horaires et coefficients de mathématiques, physique-chimie et Sciences de l'Ingénieur sont équilibrés. Cette voie prépare à l'entrée à l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et pour les meilleurs candidats à Polytechnique, aux écoles Centrales et aux écoles des Mines.

- option MPSI : Maths, Physique, Sciences de l'Ingénieur s'adresse aux matheux qui ont un goût prononcé pour l'abstraction. Maths et physique sont les points forts.

- option PCSI : Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur. Les points forts sont la Physique et la Chimie.

- option BCPST, Biologie, Biologie animale et végétale, Chimie, Physique et Sciences de la Terre accueille les bacheliers S toutes spécialités ; conduit aux concours des écoles agronomiques et véto. La sélection y est sévère et le rythme intensif.

Selon la Presse spécialisée « Le Monde de l'Education », « l'Etudiant », etc) les classes préparatoires sont classées en 3 catégories : leur classement change chaque année en fonction des résultats aux concours.

- la 1^{ère} catégorie s'adresse aux élèves ayant le profil d'une mention TB durant l'année de 1^{ère} et des 2 premiers trimestres de terminale.

- la 2^{ème} catégorie s'adresse aux élèves ayant le profil d'une mention Bien à Assez Bien.

- la 3^{ème} catégorie s'adresse aux élèves ayant le profil d'une mention Assez bien à Passable.

D'autres critères sont toutefois déterminants. Du côté des CPGE : émulation/compétition, encadrement/autonomie, effectifs plus ou moins importants, présence d'internat. Du côté des candidats : assiduité, capacité à l'effort reconnue, etc.

Admission : sur dossier

La procédure d'admission en classes préparatoires a été entièrement informatisée depuis 3 ans. Vous devrez suivre l'évolution de votre dossier sur le site internet : www.admission-postbac.fr (cf admission post Bac).

Les différentes filières

Rappel : il existe 3 grandes filières

- **La filière scientifique** avec 8 Voies : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, TSI, TPC, TB, ENS Cachan « C »
- **La filière économique et commerciale** avec 5 voies : voie économique et commerciale (option scientifique, économique, option technologique), E N S Cachan « D1 », ENS Cachan « D2 »
- **La filière littéraire** avec 4 voies : Lettres, Lettres et Sciences sociales, Ecole des Chartes, Saint Cyr.

Le candidat trouvera tous les renseignements sur le site

www.admission-postbac.org qui devrait être ouvert début décembre 2009.

Pour augmenter vos chances d'aller en classe préparatoire, élargissez vos vœux à des lycées de 2^{ème} et 3^{ème} catégories et ne vous limitez surtout pas au choix de grands lycées de 1^{ère} catégorie tels Henri IV, Louis le Grand, Janson de Sailly, Saint Louis.

II- Inscription aux I.N.S.A.

L'admission des candidats aux I.N.S.A. s'effectue par concours sur titre et dossier.

Le recrutement en 1^{ère} année est commun aux quatre I.N.S.A. - Concours sur titre, dossier.

Le titre : Baccalauréat Scientifique

Inscription au concours, sur Web uniquement : <http://www.admission-postbac.fr>

Dépôt des candidatures : à partir de Janvier 2010

Clôture des candidatures pour l'étranger : Mars 2010

La procédure de recrutement des INSA vise à admettre des candidats ayant des profils différents en se basant sur des critères variés et à favoriser un recrutement national indépendant du lycée ou de la classe d'origine. Il

comporte 2 séries d'admission **distinctes et totalement indépendantes** mais toutefois reposant essentiellement sur les résultats en mathématiques, physique, français et langue vivante 1.

Admission sur dossier et entretien : les résultats scolaires de première et début de terminale, associés aux notes de français obtenues au baccalauréat, permettent de situer l'élève dans sa classe et d'effectuer, suite à une harmonisation des notes, un premier classement des candidats. Chaque catégorie de Bac S fait l'objet d'un classement spécifique. Une partie des candidats est convoquée à un entretien pour faire valoir ses qualités personnelles (motivation, ingéniosité, ouverture d'esprit, ...). Il ne nécessite pas de préparation scolaire.

Un nouveau classement intégrant à la fois les résultats de l'entretien et l'ensemble des résultats scolaires (prise en compte du second trimestre de terminale) permet à un premier jury de prononcer des admissions.

Les résultats sont publiés sur le portail www.admission-postbac.fr à partir du 09 Juin.

Admission sur note du bac : tous les candidats non admis (convoqués à l'entretien ou non) sont cette fois classés à partir des résultats obtenus au baccalauréat uniquement, ce qui permet au deuxième jury de prononcer d'autres admissions, toujours en fonction des catégories de Bac S

Les résultats sont publiés sur le portail www.admission-postbac.fr à partir du 14 Juillet.

Remarques :

- Sauf démission ou non respect des instructions, aucun candidat n'est écarté du concours avant le deuxième jury d'admission. Tous les candidats qui indiquent leurs notes du baccalauréat sont assurés d'être examinés par ce jury.
- Il y a autant de candidats admis à chaque jury.

En résumé, les INSA vous offrent deux chances indépendantes d'intégrer le réseau.

Autres informations

Filières à thème ou internationales : la demande s'effectue sur la candidature en ligne INSA d'admission post-bac. La répartition dans les filières internationales ou à thème s'effectue, au sein de chaque INSA, indépendamment de la phase d'admission, en fonction des places disponibles.

Interlocuteurs Privilégiés : tout problème informatique rencontré sur Admission post-bac doit faire l'objet d'une remontée d'information immédiate via la rubrique contact d'Admission Post-Bac.

Droits de Candidature

La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement de la somme de 100 euros ou 30 euros pour les candidats ayant une bourse délivrée par la France sur critères sociaux. A défaut, votre candidature ne sera pas examinée. Vous utiliserez le paiement en ligne. En cas d'impossibilité absolue, envoyer le jour même un chèque ou un mandat -carte international (pas de mandat Western Union) ou d'un virement bancaire, établi à l'ordre de l'agent Comptable de l'INSA de Lyon à :

Service des Admissions INSA
20, Avenue Einstein
69628 VILLEURBANNE CEDEX France

Le paiement doit mentionner NOM, Prénom et n° du candidat concerné. Ce justificatif peut également être envoyé par courriel : admiss@insaa-lyon.fr ou télécopie 00 33 4 72 43 85 32.

Coordonnées pour votre banque (ne pas utiliser cette adresse pour l'envoi de vos documents)

Références bancaires (bank account) Titulaire : Agent comptable de l'INSA de Lyon/

Domiciliation : TP Lyon Trésorerie Générale 3, rue de la Charité 69002 LYON France

Code Banque : 10071/Code Guichet 69000/n° compte : 00001004336/Clé Rib : 54 Identifiant International de compte bancaire - IBAN FR 76 1007 1690 0000 0010 0433654/Réf Swift : Y055054 07/code BIC BDFE FR PP xxx

Le montant des droits de candidature est acquis définitivement aux INSA quel que soit le sort de la candidature

Constitution du dossier

Avant la fin Mars : Saisie obligatoire sur Web :

- notes de première
- notes des Epreuves Anticipées du Baccalauréat
- notes de terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestres)
- moyenne de la classe, note la plus haute et la plus basse de la classe.

Les résultats sont publiés sur le portail www.admission-postbac.fr à partir de la mi-juillet 2010.

III - L'Université (50 à 60 % d'entre vous)

Choisir l'Université c'est s'engager au moins pour quatre années d'études.

Depuis quelques années déjà, les DEUG ont été progressivement remplacés dans les universités par les ECTS. La formule ne vous dit rien ou pas grand chose ? Ce sigle n'est pourtant pas nouveau. Le European Credit Transfer System (le système européen de transfert de crédit) est né en 1989, dans le cadre du programme d'échange européen, Erasmus. Concrètement les ECTS sont une unité de mesure des cours validés. Depuis cette année les DEUG ont disparu des universités françaises et ont été remplacés par les ECTS.

A chaque semestre, et donc à chaque diplôme, correspond un volume précis d'ECTS. Un semestre vaut 30 crédits. Aussi 180 crédits ECTS sont nécessaires pour décrocher une licence, 120 crédits supplémentaires pour un master ou maîtrise.

Chaque année d'études du 1^{er} et 2^o cycle est organisée en semestre.

Il existe 8 Filières de licences

- 1) Licence Administration Economique et Sociale (AES)
- 2) Licence Economie et Gestion
- 3) Licence Droit
- 4) Licence Arts

- 5) Licence Lettres et Langues
- 6) Licence Sciences Humaines et Sociales
- 7) Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- 8) Licence Sciences et Technologies

Les formations d'ingénieurs à l'Université

Il est possible de préparer un diplôme d'ingénieur dans un certain nombre d'universités.

L'admission dans ces formations peut s'effectuer à deux niveaux:

- immédiatement après le baccalauréat, la formation dure alors cinq ans

- après la 2^{ème} année de licence ou une classe préparatoire aux grandes écoles scientifiques, la formation dure alors trois ans.

Dans tous les cas, l'admission est sélective : examen du dossier scolaire et parfois concours d'entrée

Médecine, Odontologie, Pharmacie

Les études médicales sont longues : six ans minimum pour pharmacie et odontologie ; huit ans et plus pour médecine.

En fin de 1^{ère} année il y a un concours très sélectif pour l'admission en 2^{ème} année à peine 20 à 25 % de réussite.

Admission

Mention ou pas, tous les bacs donnent accès à l'université.

Inscription à l'Université : cf Admission postBac

Attention sachez aussi que :

Les études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, bien qu'échelonnées en années, sont organisées en cycles d'études.

Médecine (8 ans et plus)

Le premier cycle d'études médicales (PCEM), pour lequel la série scientifique du baccalauréat général est vivement conseillée, comporte deux années de formation scientifique générale. Le passage de la première à la deuxième année s'effectue par la voie d'un examen classant équivalent à un concours.

Pour une inscription en 1^{ère} année de médecine (PCEM1) en région parisienne, un service (le SADEP) est chargé de la répartition des étudiants pour toutes les universités parisiennes. Une décision unique s'applique à tous les vœux exprimés pour cette région.

Dentaire - Odontologie (6 ans et plus)

La première année d'odontologie et la première année de médecine (PCEM1) sont communes. Le passage de la première à la deuxième année est soumis à une sélection sur classement.

Pharmacie (6 ans et plus)

Le passage de la première année à la deuxième année s'effectue par voie d'un examen classant.

Les LEA et filières artistiques

Ces filières peuvent comporter des tests préalables. Bien s'informer auprès des universités avant de faire ce choix.

Pour PARIS-DAUPHINE

Paris Dauphine dispense les cours de licence mention Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) - niveau : Bachelier Série S avec un bon niveau en mathématiques et les cours de licence Sciences Economiques - niveau : bon niveau en math pour les bacheliers Série S et très bon niveau en Math pour les bacheliers de la série ES (spécialité Mathématiques).

Depuis le mois de Mars 2004 PARIS-DAUPHINE s'est érigé en Grand Etablissement c'est à dire qu'il a le statut d'une grande école : c'est donc une faculté très sélective qui a un dossier spécifique pour ses inscriptions. Veuillez soit contacter dès la mi-Février 2010 la scolarité centrale

Tél : 00 33 1 44 05 43 30

Fax : 00 33 1 44 05 49 91

pour qu'elle vous envoie le dossier ou soit le télécharger sur le site www.dauphine.fr

En tout état de cause, il vous faudra joindre avec le dossier, les photocopies certifiées conformes à l'original des bulletins de 1ère, du résultat des épreuves anticipées du Baccalauréat et des 2 bulletins de Terminale.

A noter qu'il existe désormais Tunis-Dauphine, établissement qui fonctionne en partenariat avec Paris Dauphine.

ATTENTION ARCHITECTURE :

Pour ceux qui souhaitent poursuivre des études en Architecture : s'adresser au courant du mois de novembre aux écoles pour obtenir les dossiers d'inscription.

IV - Les Etudes courtes, mais néanmoins sélectives

A - les Diplômes Universitaires de Technologie

Ils se préparent en deux ans dans des I.U.T. (Instituts Universitaires de Technologie) qui sont rattachés aux Universités.

Il existe 24 spécialités industrielles ou tertiaires. Elles sont fondées sur l'association de l'enseignement théorique et de la pratique professionnelle par le biais des stages en entreprises qui permettent une insertion professionnelle rapide.

Admission: sur dossier, parfois entretien et/ou épreuves de sélection - le nombre de demandes est limité à 12.

Pour l'admission : cf admission post-bac

B - Les Brevets de Techniciens Supérieurs

Ils se préparent en deux ans dans des STS (Sections de Techniciens supérieurs) qui sont implantées en lycée. Il existe une centaine de spécialités industrielles ou tertiaires. La priorité est accordée aux candidats issus de l'enseignement technologique, néanmoins les détenteurs d'un bac général peuvent y être admis.

Admission : vous pouvez demander plusieurs spécialités mais seulement vous limiter à 12 demandes.

Ces années d'études courtes sont vécues, par un nombre croissant d'étudiants, comme un tremplin vers des études supérieures longues (admission en licence selon les équivalences accordées, admission parallèle dans les écoles d'ingénieurs ou de commerce).

Il vous faudra vous connecter sur le site « admission post-bac » pour votre inscription.

V/ Admission Post -Bac

L'admission post-bac a été mise en place en décembre 2008 : c'est le nouveau mode d'inscription dans l'enseignement supérieur en France sur le portail national unique en France www.admission-postbac.fr

Ce site permet de vous informer sur les différentes formations en France et de déposer votre candidature aux formations post-bac.

Ce site permet aussi une harmonisation :

- sur les différentes formations
- une simplification des admissions
- une égalité de traitement de traitement quelles que soient les filières de formation
- une information fiable, claire et accessible à tous sur un même site grâce à un portail unique
- Un accompagnement et une aide aux choix des élèves tout au long de la procédure.

Ainsi la procédure « dossiers bleus » est supprimée et remplacée par la procédure APB (Admission post bac). La notion d'Académie de rattachement et de secteur sont également supprimées, cependant vous avez une garantie d'affectation dans une université figurant dans votre liste de vœux (hors Paris intra muros).

Les vœux dans les universités de Paris intra muros feront l'objet d'un examen de dossier et une capacité d'accueil distincte sera déterminée par le rectorat de Paris.

Il en sera de même pour l'accès en 1^{ère} année de médecine et de pharmacie en Ile de France.

Pour les licences en 1^{ère} année à capacité limitée en Ile de France (sociologie, psychologie, histoire de l'art et archéologie, LEA Anglais- Espagnol, Cinéma Audiovisuel, Théâtre, Droit , Economie et Gestion, AES), aucune assurance d'admission, avant le début du mois de juin.

1^{ère} étape : Inscription sur Internet

Avant de vous inscrire, vous devez prendre connaissance des règles de la procédure et vous engager à les respecter, en signant électroniquement sur le site la « chartes des Droits et Devoirs du candidat ».

Votre inscription sur internet est obligatoire pour toute demande de formation. Vous devrez également imprimer la « fiche de vœu » pour chaque demande et vous conformer aux instructions qui y sont portées.

A/ Avant de commencer votre inscription vous devez :

- **avoir une adresse électronique valide**, à laquelle il sera possible de vous contacter jusqu'en septembre
- vous munir de **votre numéro INE** : numéro BEA constitué de 10 chiffres et d'une lettre qui vous sera remis par le provisorat adjoint
- vous munir **de votre relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat**
- vous munir, **si vous êtes boursier**, de l'attestation d'attribution définitive de bourses
- vous munir, si vous êtes candidat à l'internat dans une CPGE, de l'avis d'imposition 2009 (revenus perçus par le foyer fiscal en 2008).

B/ Saisie des renseignements vous concernant : Identité, coordonnées et scolarité

Saisissez votre n° INE et votre date de naissance. Le site vous identifie. Les informations vous concernant sont déjà pré-remplies.

Vérifiez attentivement ces données, corrigez les quand elles sont erronées et complétez certaines rubriques (téléphone et adresse électronique en particulier).

Si le site ne vous identifie pas : Signalez cette anomalie au secrétariat du Proviseur Adjoint.

Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site, après avoir fourni les renseignements demandés, il vous sera attribué :

- un numéro d'inscription : ce numéro figurera sur chacune de vos fiches de vœu
- un code confidentiel.

Ces deux identifiants vous seront demandés à chaque fois que vous souhaitez vous connecter à votre dossier électronique.

Notez et conservez ces deux identifiants jusqu'à la fin de la procédure

Ils sont confidentiels : ne les communiquez à personne

Important : si vous perdez l'un de ces 2 identifiants, cliquez sur l'icône « codes perdus » de l'écran d'accueil et suivez les instructions, afin qu'ils vous soient à nouveau envoyés à votre adresse électronique.

Vous devez valider votre adresse électronique : après avoir obtenu et noté votre N° d'inscription et votre code confidentiel, saisissez votre adresse électronique (modifiable à tout moment, jusqu'à la fin de la procédure).

Un e-mail vous sera alors automatiquement envoyé à cette adresse. Il contient votre code d'activation que vous devrez saisir sur votre dossier électronique. Vous pourrez alors poursuivre votre inscription.

Durant toute la procédure, n'oubliez pas d'actualiser les renseignements figurant sur votre dossier électronique, en cas de changement d'adresse, de téléphone ou d'e-mail.

C/ Saisie des demandes de formations

Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :

- 12 pour CPGE (dont 6 maximum par voie CPGE)
- 12 pour DUT
- 12 pour STS + DMA
- 12 pour Une année universitaire (L1 + PCEM + PCEP + DEUST + DU)
- 12 pour formations d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement par exemple un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter pour un seul vœu)
- 12 pour autres formations (mise à niveau hôtellerie, Arts Appliqués).

Vous et vous seul devez établir vos demandes sans céder à une quelconque pression extérieure et sans vous autocensurer.

Pour sélectionner vos demandes de formations

- cliquez sur « rechercher une formation » : plusieurs critères vous sont proposés (critères géographiques, types de formations, par spécialité)
- Cliquez sur « rechercher »

Une liste des formations répondant à vos critères s'affiche, avant de sélectionner une ligne, vérifiez le contenu exact de la formation à l'aide du bouton « détails ».

- cliquez sur « sélectionner » puis, sur l'écran suivant, sur « enregistrer » pour enregistrer votre demande de formation.

D/ Classement des formations : liste ordonnée de vœux

Vous devrez impérativement avant la fin Mars 2010 (nous vous communiqueront la date limite exacte ultérieurement) **établir un classement** de

l'ensemble des formations demandées, sans distinction, **par ordre préférentiel** pour constituer votre liste ordonnée de vœux.

Attention : si une formation ne figure pas dans votre liste ordonnée de vœux, elle ne vous sera jamais proposée. Même pour un seul vœu, vous devez établir une liste « ordonnée » de vœu.

Classez l'ensemble de vos demandes dans l'ordre de vos préférences, **c'est à dire uniquement en fonction de vos souhaits et de votre projet professionnel, sans autocensure, ni calcul quant à vos chances d'être retenu.**

Le fait de classer une formation en 5^{ème} ou 6^{ème} position, par exemple, ne vous pénalisera pas puisque aucun établissement pour lequel vous postulez n'aura connaissance de l'ordre de vos vœux.

Important : pour les CPGE, une formation peut se dédoubler **en 2 vœux** si vous avez demandé l'internat : donc 12 demandes avec internat peuvent entraîner jusqu'à 24 vœux.

Vous pouvez modifier l'ordre de classement de votre liste de vœux jusque vers le début juin 2010 (la date exacte vous sera communiquée ultérieurement) dernier délai. Après cette date, la liste sera définitive et l'ordre ne pourra plus en être modifié.

Attention : après avoir fait votre liste de vœux, **vous devez valider**, une par une, chacune des demandes de formations que vous avez formulés avant la fin Mars 2010. Dès que vous aurez validé un vœu, **vous ne pourrez plus le supprimer** : celui-ci devient définitif et comptera dans le total des vœux auxquels vous avez droit.

Donc avant de valider un vœu, vérifiez bien que vous ne vous êtes pas trompé dans votre saisie. Ne validez un vœu que si vous êtes vraiment sûr de vouloir faire cette formation

2^{ème} étape : constitution et envoi des dossiers papier

Vous devrez constituer un dossier pour chacun des vœux (sauf pour les licences et les établissements ne demandant pas de dossier papier).

Chaque dossier doit contenir l'ensemble des documents exigés par la formation sollicitée. Il comportera obligatoirement la fiche de vœu personnalisée correspondante

- la photocopie des résultats des Epreuves Anticipées du Baccalauréat
- les photocopies des bulletins de notes des trois trimestres de la classe de première et des deux trimestres de la classe terminale
- un coupon - réponse international (par enveloppe demandée) à se procurer au bureau des postes.
- Pour les dossiers de CPGE où vous avez demandé un internat, vous devez constituer en plus un dossier de demande d'internat ». La liste des pièces demandées figurera sur la « fiche de demande d'internat ». Un seul dossier de demande d'internat est à envoyer **par établissement**, même si vous postulez à plusieurs voies dans cet établissement.
- Vous ou votre représentant légal si vous êtes mineur, vous devez signer chaque fiche de vœu.

- **Attention un dossier incomplet ne sera sans doute pas examiné.**

Important : pour les CPGE où vous avez demandé l'internat, une seule fiche de vœu devra être imprimée sur laquelle sera mentionné « Internat demandé : OUI ».

Une fiche de demande d'internat sera également à imprimer.

Chaque dossier accompagné de l'ensemble des pièces devra être inséré dans 1 pochette plastique transparente et déposé au bureau des dossiers scolaires (secrétariat du Proviseur Adjoint) à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.

Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

- Pour l'expédition des dossiers en envoi prioritaire avec accusé de réception, le montant vous sera communiqué par la suite. Vos dossiers seront expédiés par le lycée pour qu'ils arrivent vers la mi-avril 2010 dans les établissements demandés.

Impression des fiches de vœu

Vous devrez imprimer une fiche de vœu par formation demandée espace « vœux » ; « rubrique validation et impression des vœux »

Pour les demandes d'inscription en licence, vous n'avez pas de dossier- papier à constituer avant les résultats du Baccalauréat. En revanche, vous devrez imprimer la fiche de vœu correspondante car elle constituera une des pièces à fournir lors de votre inscription administrative à l'université.

Envoi des dossiers papiers

Ils seront expédiés par l'établissement entre la fin Mars et le début Avril 2010 en se conformant aux instructions figurant sur chaque fiche de vœu.

Vérification de la réception des dossiers papier jusqu'à la mi-mai 2010

Consultez votre dossier électronique afin de savoir si vos dossiers papier sont bien parvenus à l'établissement : espace « vœux » ; rubrique « suivi des dossiers ». Les établissements n'envoient pas d'accusé de réception.

Attention : Si l'un de vos dossiers n'est pas parvenu à l'établissement destinataire, vous verrez à l'écran la mention « dossier non parvenu » Mettez-vous alors directement en contact avec cet établissement.

Vérifiez également régulièrement votre messagerie électronique dans laquelle on vous précisera les pièces manquantes. Dans ce cas, envoyez rapidement les documents demandés.

3^{ème} étape : Phases de propositions d'admissions et réponses

Pour connaître vos résultats, vous devrez consulter votre dossier électronique

Phases d'admission : il y en a 3

1^{ère} phase : début Juin 2010

2^{ème} phase : fin juin 2010

3^{ème} phase : Mi-juillet 2010.

Pour les écoles en 5 ans, une phase d'admission supplémentaire aura lieu fin Juillet 2010

Vous ne pourrez avoir, au mieux, qu'une proposition d'admission par phase : la meilleure possible en tenant compte :

- de votre liste préférentielle de vœux
- du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives
- et à partir de la 2^{ème} phase, en tenant compte également des places libérées par d'autres candidats.

Important : Vous disposerez d'un délai de 72 heures pour répondre à une éventuelle proposition. Si vous ne répondez pas à chaque phase dans les 72 heures, vous serez définitivement éliminé.

Pour répondre, si vous avez eu une proposition vous devez choisir l'une de ces 4 réponses.

1/ « OUI définitif » : signifie que vous acceptiez définitivement la formation qui vous est proposée.

Conséquences : aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.

Mais si vous renoncez plus tard à cette formation, vous devrez alors vous connecter pour indiquer votre démission.

2/ « OUI mais » : signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

Conséquence : Si une formation mieux placée dans votre liste de vœux vous est proposée ultérieurement, vous perdrez la 1^{ère} proposition et les formations placées après dans votre liste de vœux.

Exemple 1 : On vous propose en 1^{ère} phase votre vœu n° 3. Vous répondez « OUI mais » car vous espérez avoir votre vœu 1 ou 2 lors de la prochaine phase d'admission.

Lors de la 2^{ème} phase, si on vous propose alors votre vœu n° 2, vous ne pourrez plus revenir en arrière et demander à nouveau votre vœu 3.

Exemple 2 : : On vous propose en 1^{ère} phase, votre vœu n° 3 : vous répondez « OUI mais » à votre vœu n° 3. Cependant, après réflexion, vous préférez votre vœu n° 3 à votre vœu n° 2, vous pouvez renoncer à ce vœu n° 2 dans les 72 heures qui vous sont impartis.

Au tour suivant, on vous proposera alors soit, à nouveau, votre vœu 3, soit, dans le meilleur des cas, votre vœu 1. Le vœu N°2 ne vous sera plus proposé.

Attention : Si vous répondez « OUI mais », vous devrez et même dans le meilleur des cas où l'on ne vous aurait pas fait de meilleure proposition, vous reconnecter quand même et répondre à nouveau à cette proposition, sous peine d'être éliminé.

3/ « NON mais : signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

Conséquences : vous n'êtes pas sûr d'avoir d'autres propositions et vous ne pourrez plus être admis dans la formation que vous refusez, ni dans celles placées au dessous dans votre liste de vœux.

4/ Démission Générale » : signifie que vous n'êtes plus candidat à aucune formation gérée sur ce site.

Important : Tant que vous n'avez pas répondu « OUI définitif » à une proposition, vous devez impérativement consulter votre dossier électronique à **chaque phase d'admission.**

Sans réponse de votre part dans les délais, vous serez automatiquement rayé des listes.

4^{ème} étape : Inscription Administrative

Vous avez répondu « OUI Définitif » à une proposition, vous devrez alors effectuer votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer. Ces formalités sont propres à chaque établissement. Vous devrez donc suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site ou à défaut contacter l'établissement d'accueil.

Pour la plupart des formations post-bac, l'obtention du Baccalauréat est indispensable pour vous inscrire.

Si les instructions laissées par l'établissement d'accueil vous donnent **une date limite** en ce qui concerne certaines démarches liées à l'inscription administrative, vous êtes tenu de les effectuer dans les délais annoncés sous peine de perdre le bénéfice de votre affectation,.

Vous prendrez contact avec l'établissement d'accueil pour leur faire part de votre renonciation le cas échéant.

V - Le VISA

Visa : Tout ressortissant étranger souhaitant poursuivre des études en France doit, avant de quitter son pays, obtenir un visa de longue durée (plus de 3 mois) mention "étudiant".

La demande se fait auprès des services consulaires français en Tunisie. Ce visa de long séjour est exigé pour obtenir la carte de séjour temporaire régularisant la situation de l'étranger en France.

Il est particulièrement difficile de régulariser sa situation une fois en France si l'on est seulement muni d'un visa de court séjour (Tourisme).

Il est recommandé aux étudiants justifiant d'une décision d'admission d'accomplir très rapidement leurs formalités de visa compte tenu des délais.

L'Institut Français de Coopération et le consulat Général de France à Tunis informent les étudiants Tunisiens ou étrangers résidant en Tunisie qui souhaitent étudier en France de l'ouverture d'un centre pour les études en France (Espace Campus Espace campus France 17, rue Félicien Challaye 1082 Tunis (Belvédère)).

L'espace Campus France est à la fois :

- un service d'accueil, d'information et de documentation,

- un site web (<http://www.tunisie.campusfrance.org>) vous permettant de suivre la nouvelle procédure obligatoire de traitement de votre dossier pédagogique, en préalable au dépôt de votre demande de visa. L'inscription en ligne est possible début juin.

A compter du 27 Juin 2005, le passage par le Campus France a été rendu obligatoire pour toute demande de visa d'études. Cette procédure devra impérativement débiter par une inscription en ligne sur le site <http://www.tunisie.campusfrance.org>

Si vous avez suivi la procédure de demande d'admission post bac pour la rentrée 2010, si vous êtes inscrit dans un établissement scolaire français et candidat au Baccalauréat 2010, votre enregistrement sur ce site est obligatoire avant le dépôt de votre dossier de demande de visa auquel vous devez joindre votre numéro d'identification à Campus France.

VI - BOURSES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

Elèves Français :

Pour gagner du temps, vous êtes invité à faire votre demande au tout début du mois de Janvier en vous connectant sur le site internet : www.cnous.fr.

Il est très important de la faire dans l'Académie de votre 1^{er} choix en mentionnant bien l'adresse complète de votre famille en Tunisie.

Attention ! ne faites surtout pas 2 demandes de bourse, l'une sur internet l'autre en retirant 1 dossier social au consulat de France à Tunis car les 2 demandes s'annulent.

Elèves Français : Bourse de Mérite

Depuis 1998, des bourses de mérite sont attribuées chaque année aux bacheliers mention très bien de l'Académie de Paris (dont nous dépendons) s'engageant à suivre un cursus débouchant sur un diplôme leur permettant de préparer les épreuves des Concours à certaines grandes écoles.

Sont sélectionnés des bacheliers éligibles à une bourse de mérite, parmi ceux qui ont obtenu **une bourse sur critères sociaux** de manière conditionnelle.

Elèves Tunisiens : Bourses d'excellence

Quelques élèves qui ont le profil de la Mention très bien c'est à dire « 16 » ou plus de moyenne générale peuvent être proposés par le conseil de classe à une bourse d'excellence à condition qu'ils aient une pré-inscription **en classe préparatoire aux Grandes Ecoles.** D'autres critères tel que le bilan de la scolarité de l'élève pendant ses études au lycée ou le projet individuel d'Etudes Supérieures entrent en jeu.

En plus des critères habituels de sélection sont également pris en compte :

- la personnalité, les centres d'intérêts, les activités scolaires ou extra- scolaires du candidat
- une lettre de motivation jointe au dossier exposant son projet d'études en France et, autant que faire se peut, ses futures orientations professionnelles

L'obtention définitive de la bourse d'excellence sera arrêtée à la réception des résultats au Baccalauréat et de l'attestation d'une promesse d'Accueil en classe préparatoire.

VII - LOGEMENT

Pour rechercher un logement en ville renseignez-vous dès le mois de décembre auprès des CROUS et des Associations d'étudiants. Vous pouvez trouver les adresses dans l'auto-doc de l'espace orientation au CDI.

Pour les foyers à Paris, il vous faudra écrire dès le mois de Janvier pour réserver une chambre. Vous pouvez obtenir les adresses dans l'auto-doc de l'espace orientation au C.D.I.

J. MANGANI
C.I.O.